EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence

en exercice : 9 présents : 7

de Monsieur Damien PRELY, Maire.

votants: 8

Date de la convocation:

<u>Présents</u>: Monsieur Damien PRELY, Monsieur Cédric CHABROUX, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Madame MAGNARD Ingrid et Monsieur Dominique LACOFFRETTE.

Absent : Monsieur Cédric PATRIGEON

Absent excusé: Monsieur Erwan LE BLEVEC

Pouvoirs: Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

14/ PARTICIPATION 2023 AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

La commune de Chéry participe depuis plusieurs années au Fonds Solidarité Logement du Conseil Départemental du Cher, fonds destiné à aider les familles en difficulté à faire face aux dépenses liées au logement.

En 2022, la commune y a participé à hauteur de 210 €, montant réparti équitablement entre l'eau, l'énergie et le logement.

Pour information, le FSL a aidé 1 ménage chérois en 2022, pour un montant de 175 €.

Monsieur le Maire propose de maintenir la participation à 70 € par type d'aide, soit 210 € pour l'année 2023. (70 € pour le logement, 70 € pour l'énergie et 70 € pour l'eau)

Après en voir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer 210 € au FSL pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte public 1: 28/09/2023

Mode de publication : Site Internet www.cheryenberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 28/09/2023

Le Secrétaire de Séance,

Accusé de réception en préfecture 018-211800644-20230922-D14-2023-DE Date de réception préfecture : 28/09/2023